COMMISSION JEUNES

PV du 04/10/2023

Président : Mr Jérôme TISSEUR
Présents : Mr Jean-Luc PASCAREL, Mr Alain DROUIN,
Absents excusés : Mr Patrice BOFFELI, Mr David CARASCO
Assistent :

CATEGORIE U12/U13

- **Niveau 2 poule C**
  - **Gruissan/Armissan 2 –**Forfait Gruissan/Armissan amende 2é forfait amende 26€
- **Niveau 1 Poule A**
  - **SCNM 1 – OCSM** Forfait SCNM Amende 16€

Tirage au sort coupe de l'Aude.

Merci à Lucas du Briolet et à Florian de OSMSM d'avoir fait ce tirage.

POULE A	POULE B	POULE C
GOAL 2	TRAPEL FC 2	FC BRIOLET 3
CARCASSONNE FA 1	CONQUES US 1	CUXAC AUDE O. 1
TRAPEL FC 4	RC PIEUSSE	FAC 3

POULE D	POULE E	POULE F
FC LUC	TRAPEL FC 3	FAC 4
CARCASSONNE FA 2	FU NARBONNE 1	FCCM 1
SCNM 2	OCSM 3	RC BADENS

POULE G	POULE H	POULE I
FUN 2	TREBES FC 2	SAINT HILAIRE
GFC 1	GFPLM 1	GOAL 1
UF LEZIGNAN 1	FCCM2	FUN 4

POULE J	POULE K	POULE L
FC SALLELES	ENT GRAND MALEPERE 1	FC HAUTE VALEE
HMO 1	OCSM 1	SCNM 1
ENT GRAND MALEPERE 2	SCNM 3	FUN 3

POULE M	POULE N	POULE O
FC BRIOLET 2	GFC 2	OCSM 2
TRAPEL 1	TREBES FC 1	US LA PALME 1
UF LEZIGNAN 2	SAINT PAPOUL 1	SAINT PAPOUL 2

CLUB RECEVANT

Les criteriums se joueront le Samedi 21/10.

La FMI ne pouvant pas gérer les critérium les clubs recevant recevront les feuilles de matchs ainsi que les feuilles de jongles dans les jours à venir.

Les rencontres débuteront à 14h15, les jongles doivent être faits au préalable.

Les 1ers de chaque poule sont qualifiés pour les 1/8é de finale de la coupe de l'Aude et pour la finale départementale Pitch (2 équipes maximum du même club)

Les 30 équipes restantes + nouveaux inscrits joueront le challenge Loubatière.

CATEGORIE U15

- **Niveau 2 poule B**
  - **Saint Hilaire – Ent.Gd Malepère 2** Forfait EGM2 amende 39€
- **Niveau 2 poule A**
  - **O.Cuxac** Forfait général amende 71€

CATEGORIE U17

- **Coupe Occitanie**
  - En cas de qualification lors du tour précédent, le club de Trèbes recevra le FU Narbonne le 4 novembre à 17h00

DIVERS

Nous rappelons aux clubs que :
- les reports de match pour raison Covid n'existent plus.

-Depuis le début de la saison la FMI est OBLIGATOIRE pour les rencontres des compétitions U12 et U12/13. Après 2 journées nous constatons que des clubs ne présentent pas de tablette à leur adversaire. Il apparait même que des feuilles papiers ont été remplies sans que le contrôle de licences soit possible. Nous vous rappelons donc que dans le cas où une feuille de match papier est remplie, les clubs doivent être en mesure de présenter les licences sur Foot Compagnon. Dans le cas contraire l'équipe adverse est en droit de refuser de disputer la rencontre. Si un arbitre est présent, et si aucun contrôle de licence n'est possible, pour une équipe il aura pour consigne de ne pas faire jouer la rencontre.

- les horaires officiels sont pour :

***les catégories U12 et U13 le samedi après-midi.**

***la catégorie U15 le samedi après-midi ou le dimanche entre 10h et 12h.**

*** la catégorie U17 le samedi après-midi ou le dimanche matin.**

Les calendriers sont basés sur ces horaires officiels. Les matchs sont automatiquement programmés le samedi à 15h même si un club possède plusieurs équipes U17, U15. Il appartient au club recevant de vérifier son planning, de contrôler les calendriers et, si besoin au moins 11 jours avant le match de demander au district le changement d'horaire ; pour cela il n'a pas besoin de l'accord du club adverse. Passé ce délai il devra avoir l'accord de l'adversaire.

Le Président

M. Jérôme Tisseur